



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES
**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
FORCE OUVRIÈRE**

Paris, le 5 Octobre 2020

**Résolution générale
Conseil National du SNP2E – FORCE OUVRIERE
du 28 au 30 septembre 2020**

Ce Conseil national se tient deux semaines après le XII^e congrès de notre Fédération, la FEETS-FO. Il s'inscrit et engage son action dans les résolutions adoptées par le congrès fédéral.

Ainsi, le CN partage entièrement l'appréciation de la situation générale telle que définie dans la résolution générale du congrès, et qui marque un tournant majeur dans la déconstruction de tous les acquis républicains arrachés dans l'immédiat après-guerre, incluant la mise en place, dès le 16 novembre 1944, du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, dont les DDE, puis les DDEA, et aujourd'hui les DDT(M) en constituent la continuité.

Le constat est implacable :

Le Pôle ministériel MTE, MCTRCT, MM et les établissements rattachés subissent les contre-réformes destructrices mises en œuvre qui vont en s'accéléralant depuis les trois dernières mandatures présidentielles et particulièrement depuis ces 3 dernières années de violence inédite contre la Fonction publique (RGPP, MAP, Réate, Action Publique 2022, loi de transformation de la Fonction publique, décentralisation et déconcentration mises en œuvre par circulaires du Premier Ministre...). Les dislocations successives et répétées des services, les baisses continues d'effectifs, les suppressions de postes, les transferts, les externalisations et les abandons de missions, la surcharge de travail, la dégradation des conditions de travail, la précarisation de l'emploi public, le manque de revalorisation salariale et le manque de repère et de sens dans l'action publique entraînent l'incompréhension, souffrance au travail des personnels et portent atteintes à la santé physique et mentale des agents. Dans ce contexte, le portage des politiques publiques est considérablement affecté et même remis en cause. L'égalité de traitement des citoyens n'est plus respectée, les droits des agents sont bafoués et la République s'en trouve menacée.

La période de crise sanitaire que nous traversons, malgré de nombreuses déclarations trompeuses du Président de la République comme de ses ministres, reconnaissant l'importance d'un service public républicain pour la protection de la santé des populations et comme amortisseur social, n'ont pas été suivies d'effets.

À l'inverse, sans attendre et sans le moindre scrupule, en supprimant de 10 à 14 jours de congés et ou RTT, le gouvernement a sanctionné les agents les plus fragiles, les agents devant garder leurs enfants, les agents qui n'ont pu télé-travailler faute de matériel fourni par l'administration ou dont les missions ne sont pas « télétravaillables ». La reconnaissance n'a même pas été à la hauteur, car l'attribution d'une prime dite COVID a surtout bénéficié proportionnellement à certains cadres supérieurs des Ministères et dès le 10 juillet le jour de carence a été rétabli, y compris pour les personnels touchés par la pandémie.

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Alors que cette crise a clairement démontré la nécessité d'un service public fort, bien affaibli par la succession ininterrompue de mesures visant à réduire dogmatiquement ses moyens, ses effectifs et ses missions, au cours des trois dernières mandatures présidentielles, les contre-réformes un temps mise de côté ont repris de plus belle et ont été accélérées.

Les personnels sont attaqués de toutes parts sur leurs statuts, leurs rémunérations (salaires et régimes indemnitaires), par la suppression continue des effectifs et des postes, par la volonté de transfert, d'externalisation, et d'abandon de missions, par les suppressions et la réduction des prérogatives des instances de concertation (CT, CHSCT, CAP et CCP), seuls lieux de défense des droits collectifs et individuels des personnels, par la précarisation, par la mise en concurrence entre agents, par le manque de moyens et à nouveau demain selon les déclarations du chef de l'État début septembre, par le projet de retraite universelle par points.

Dans ces conditions, le conseil national a, après discussion,

D'une part,

Affirmé la vocation du SNP2E-FO à intervenir de manière exclusive sur la défense et la représentation des personnels de l'ensemble des champs relevant de ses statuts – Équipement, Environnement – quelle que soit la répartition des compétences ministérielles, le cas échéant en lien avec d'autres syndicats nationaux, la FEETS-FO, et d'autres fédérations d'industrie quand cela est nécessaire, comme en DDI depuis 2010,

D'autre part,

Établi les revendications qu'il juge utiles et nécessaires de porter à la connaissance de tous ses adhérents, et plus largement, de l'ensemble des agents composant ces ministères et établissements publics sous tutelle, pour, avec eux, engager la mobilisation la plus large et déterminée permettant de les faire aboutir.

S'agissant des droits et acquis fondamentaux, en lien avec notre confédération, la CGT-FO, et ses UD, il revendique :

- **L'abrogation** des contre-réformes successives conduisant à une austérité économiquement, socialement et démocratiquement suicidaires.
- **Le retrait** du projet gouvernemental de retraite universelle par points.
- **Le maintien et de réelles améliorations des régimes de retraite actuels par répartition**, fondées sur le salaire différé, et le retour aux 37,5 annuités de cotisation pour une retraite complète, l'âge de départ à 60 ans ainsi que la consolidation et la bonification du service actif, incluant le maintien du régime général, du régime spécial du Code des pensions civils et militaires, constitutif du statut général de la Fonction publique et du Fond spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

S'agissant des droits et acquis fondamentaux de la Fonction publique de l'État, en lien avec nos fédérations FEETS-FO et FGF-FO, il revendique :

- **L'abrogation** de la Loi de transformation de la Fonction publique qui remet en cause la conception républicaine de la neutralité de la Fonction publique en s'attaquant aux statuts, aux instances de représentation des personnels, en précarisant les agents notamment par la généralisation du recrutement de contractuels et par la mise en concurrence des agents entre eux et notamment ses premiers avatars que constituent les lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion qui opacifient la gestion des personnels et conduisent à une totale inégalité de traitement entre les agents.

- **L'arrêt immédiat** des transferts programmés des effectifs et des missions vers les plates-formes interministérielles sous l'autorité directe des préfets, vers les collectivités ou vers le secteur privé.
- **L'annulation** des circulaires et décret successifs des Premiers Ministres issues d'AP 2022. Celles-ci organisent notamment le démantèlement des services d'Administration Centrale des ministères, les « fusions/absorptions » des Secrétariats généraux des services de l'État dans les départements par les préfetures et la possibilité d'extension de ce dispositif aux directions régionales transformant DDI DEAL et DREAL en simples services ou bureaux de préfetures, rompant ainsi le lien entre les agents et leur ministère et coupant les ministères de leurs services déconcentrés. Ce dispositif porte atteinte au respect des règles statutaires et de gestion.
- **L'abrogation** du décret instaurant la préfectoralisation des services de l'État en Guyane et **l'annulation** de la décision, contre l'avis unanime des représentants du personnel, de création de Secrétariats généraux communs dès 2021 et exige l'arrêt immédiat de leurs mises en œuvre.

S'agissant plus particulièrement du champ d'interventions de notre compétence ministérielle, en lien avec notre fédération FEETS-FO, il revendique :

- **L'arrêt** immédiat des réorganisations des services, qui n'ont pour objectif que de répondre à une logique financière et de réductions d'effectifs qui impactent fortement le personnel.
Ces réorganisations entraînent des mobilités géographiques et fonctionnelles, une dégradation des conditions de travail et du mal être, un nombre croissant de cas de souffrances au travail et la montée en puissance des risques psycho sociaux (RPS) recensée dans les services, les décisions politiques en étant les principales causes.
- **La défense** de toutes les prérogatives des CHSCT, conformément à leurs textes constitutifs, et au regard de leur totale utilité démontrée face à la pandémie de la Covid-19.
- **L'arrêt** immédiat des baisses des effectifs des ministères et de leurs Établissements publics comme VNF et le CEREMA, programmées en dépit des affirmations gouvernementales,
- **Le retrait** des projets visant à transférer le réseau secondaire des voies navigables à des collectivités, et l'abandon de certains réseaux de VNF. Projets qui conduiraient à remettre en cause le modèle économique actuel de VNF, basé sur la notion de service public, et qui viseraient à développer le caractère industriel et commercial de l'Établissement pour le transformer en EPIC.
- **La défense** de la PNA pour les personnels publics de VNF et l'arrêt de toute velléité de la remettre en cause.
- **L'arrêt** des « projets stratégiques » mis en œuvre au CEREMA, dont le seul objectif est la diminution des effectifs et les réductions budgétaires, et à terme à la fermeture de tous ses sites.
- **La mise en œuvre** d'une vraie stratégie de développement des missions du CEREMA, de renforcement des équipes, pour pérenniser et développer les savoirs et les qualifications, garantir la richesse des études, et la plus-value apportée aux collectivités et à l'État, au bénéfice des citoyens, sur l'ensemble du territoire national.
- **Le retrait** de toutes les mises en œuvre des structures interministérielles (du type « maison France service ») et le projet de loi qui vise à les généraliser, dite « 3D ».

- **L'arrêt** des projets de transferts de parties de services DIR aux collectivités et plus précisément le transfert d'une partie de la DIR Est et de ses personnels vers la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg, et donc **l'abrogation** des textes qui le mettent en œuvre, ainsi que le décret n° 2020-1064 du 14 août 2020 relatif aux conditions de classement de certaines sections de route dans la catégorie des autoroutes, en application de la loi **LOM**, ouvre à la privatisation toutes les routes « *en continuité des autoroutes* », et donc notamment les réseaux routiers des DIR.
- **Le retrait** de tout projet de réorganisation du Réseau Routier National dont RRN 20-30 porteur de réductions continues des effectifs et de réorganisations successives et perpétuelles pour y faire face (mutualisation, externalisation de missions, suppressions d'implantation territoriale...), accompagné de baisses des niveaux de service ayant un impact direct majeur sur la rémunération des personnels et la qualité de service public rendu au citoyen.
- **L'arrêt** des suppressions de postes et exige des recrutements pérennes de fonctionnaires et d'OPA à hauteur des besoins de service public.
- **Interpelle** l'administration centrale et le gouvernement sur le délicat dossier des suicides ou tentatives de suicide d'agents du pôle ministériel et exige de l'administration de mettre en œuvre toutes les dispositions et moyens nécessaires afin d'y mettre un terme.
- **Exige** le maintien et la pérennisation des services de l'État en matière de contrôle des sites sensibles afin d'assurer la sécurité des citoyens et des agents de l'État qui seraient exposés à des potentiels accidents ou catastrophes du type Lubrizol.

S'agissant des carrières et rémunérations, en lien avec nos fédérations FEETS-FO et FGF-FO, il revendique :

- **La défense** d'une Fonction publique de carrière, contre une Fonction publique d'emplois et de mission.
- **Le retrait** immédiat des LDG mobilité et promotion et le rétablissement des prérogatives des CAP et CCP garantes des droits collectifs des agents.
- **L'abrogation** du PPCR et du RIFSEEP, outils d'individualisation et de maîtrise de la masse salariale impactant lourdement la carrière des agents. À ce titre, **se Félicite** d'avoir obtenu l'amélioration des régimes indemnitaires des corps administratifs et d'avoir préservé les régimes indemnitaires des corps techniques (PTETE, ISS et PSR) dans le cadre d'actions communes avec le SNITPECT-FO et **revendique** maintenant leur revalorisation.
- **L'arrêt** de toute notion liée au mérite dans le cadre des rémunérations (primes et salaire).
- **L'intégration** des régimes indemnitaires dans le salaire pour le calcul de la pension.
- **Une hausse générale des salaires** par le rattrapage immédiat de la perte de revenus dus au blocage du point d'indice depuis 20 ans, par une augmentation de la valeur du point d'indice et une véritable revalorisation des grilles de salaire permettant à tout agent de dérouler à minima une carrière complète sur son corps, et comme le prévoit le statut général, une possibilité de déroulement de carrière de C en A. Pour rappel, le blocage de la revalorisation des salaires a conduit à une baisse continue du pouvoir d'achat, et au dépassement du bas de la grille de salaire de la Fonction publique par le SMIC.
- Dans ce cadre, face au blocage salarial, le CN salue les actions menées par les syndicats FO et leur fédération des personnels de la Fonction publique hospitalière qui ont permis d'obtenir 183 € pour ces personnels.

- **Une augmentation** des promotions pour l'ensemble des corps.
- **Le maintien du complément de rémunération** pour les DOM et son extension à l'ensemble des catégories d'agents exerçant dans les administrations, au regard du coût de la vie.
- **Le maintien** des congés bonifiés.
- **Des recrutements** de fonctionnaires adaptés aux spécificités de chaque COM-DOM pour permettre aux services d'assurer leur mission.
- **L'application** de la loi portant sur les centres d'intérêt matériels et moraux (CIMM) pour tout recrutements.
- **Le rétablissement** de l'indexation des pensions de retraite de la Fonction publique au coût de la vie et son extension à l'ensemble des COM-DOM et défend le maintien de la bonification d'annuité pour le calcul des retraites.

Le Conseil national du Syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement FORCE OUVRIERE, réuni du 28 au 30 septembre 2020,

RÉAFFIRME son attachement à l'indépendance syndicale, indispensable à la défense de l'ensemble des personnels.

Il considère qu'il est urgent de construire le rapport de force par toutes **actions** utiles, y compris la grève, pour bloquer les contre-réformes du gouvernement.

Oui, les revendications des salariés sont légitimes et doivent être portées, et non, la crise sanitaire ne doit pas servir de prétexte au gouvernement pour mettre la défense des intérêts des salariés sous le boisseau d'une quelconque « union sacrée » pour relancer le pays.

À ce titre, le CN partage pleinement le mandat formulé par le CCN des 23 et 24 septembre de la confédération FO pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : *«Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour»*. *L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.*"

Le CN, avec la Confédération, **AFFIRME** le droit de réunion et de manifester, contre les restrictions graves portées aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale, mises en œuvre au nom de « dispositions sanitaires ».

Le CN **REVENDIQUE** le rétablissement de ces libertés dans le cadre du respect des gestes barrières.

Les conséquences sociales et économiques de ces décisions gouvernementales sont porteuses de graves reculs de droits sociaux.

Notre engagement, c'est de résister aujourd'hui, c'est de revendiquer toujours, et ce sera de reconquérir demain !

En conséquence,

LE CN DU SNP2E FO MANDATE SES INSTANCES NATIONALES POUR TOUT METTRE EN ŒUVRE AFIN DE FAIRE ABOUTIR SES LÉGITIMES REVENDICATIONS, Y COMPRIS PAR LA GRÈVE, DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE.

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>